

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2857

23 novembre 2011

SOMMAIRE

EUROFER, Association Européenne de l'Acier a.s.b.l.	137136	Partition et Participation S.A.	137125
Geo Travel Finance S.C.A.	137090	Picarus N.V. S.A.	137125
GlaxoSmithKline Holding (Luxembourg) S.à r.l.	137096	Polymath Investments	137114
Global Financial and Commercial Holdings Blue S.à r.l.	137103	Polymath Investments	137114
Global Financial and Commercial Holdings Pink S.à r.l.	137115	Power Well Service Holdings Luxembourg S.à r.l.	137115
Gores Broadband (Luxembourg) S. à r.l.	137126	Prestige Luxembourg	137126
Henri Colbach S.à r.l.	137132	Puzzle Fund SICAV-FIS	137115
LSREF Summer Loans, S.à r.l.	137094	Puzzle GP S.à r.l.	137125
LUXEMBOURG INTERNATIONAL HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial	137094	Puzzle Niche Fund SICAV-FIS	137115
Lux-Halal Sàrl	137094	Puzzle Niche S.à r.l.	137125
Maonia S.A.	137096	Quiral Luxembourg S.A.	137126
Marven S.A.	137096	Ratia S.A.	137130
Mitor S.A.	137101	REFINA INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial	137131
Morava European Communications Holdings S.à r.l.	137095	Repco 47 S.A.	137131
M.P.N. S.A.	137095	Repco 47 S.A.	137131
MREF II MH S.à r.l.	137101	Repco 48 S.A.	137134
Multi Alternatif Alpha	137101	Repco 48 S.A.	137134
Naxara SA	137112	Repco 49 S.A.	137135
New Holfipar France S.à r.l.	137102	Repco 50 S.A.	137135
New Holfipar Germany S.à r.l.	137102	Repco 50 S.A.	137135
New Holfipar Poland S.à r.l.	137102	R.J.C. Immobilière S.A.	137126
NextEnergy Capital S.à r.l.	137103	Rome IR Investment Company S.à r.l. ..	137130
Nordic Finance Holding S.A. S.P.F.	137113	Sensus Metering Systems (LuxCo 1) S.à r.l.	137134
OCM Luxembourg Ice Cream Holdings S.à r.l.	137113	Sensus Metering Systems (LuxCo 2) S.à r.l.	137136
OCM Luxembourg OPPS Meats Holdings S.à r.l.	137113	Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero III S.à r.l.	137136
Oracle Properties S.A.	137114	Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero II S.à r.l.	137136
Paradigm Geophysical (Luxembourg) S.à r.l.	137124	Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero I S.à r.l.	137136

Geo Travel Finance S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 159.022.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of the month of September,

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Geo Travel Finance S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 282, route de Longwy, L1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 15 February 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 999 of 13 May 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159022 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Carlo Wersandt, prenamed, of 30 June 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2055 of 5 September 2011.

The meeting was declared open at 6 p.m. by Me Nicolas GAUZES, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair.

The chairman appointed as secretary Me Marc FRANTZ, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Rémy BONNEAU, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of three million six hundred thousand seven hundred euro and seventy-one cents (EUR 3,600,700.71) so as to raise it from its present amount of two hundred thirty-one million six hundred thirty-seven thousand one hundred forty-two euro and forty-three cents (EUR 231,637,142.43) to two hundred thirty-five million two hundred thirty-seven thousand eight hundred forty-three euro and fourteen cents (EUR 235,237,843.14).

2 To issue three hundred sixty million seventy thousand seventy-one (360,070,071) new shares, having the same rights and privileges as the existing shares, having each a nominal value of one euro cent (EUR 0.01).

3 To accept subscription for the three hundred sixty million seventy thousand seventy-one (360,070,071) newly issued shares, with payment of a share premium in a total amount of three million six hundred thousand seven hundred euro and seventy-two cents (EUR 3,600,700.72) by LuxGEO Parent S.à r.l. and to accept payment in full for such newly issued ordinary shares and a share premium by a contribution in kind consisting of a receivable.

4 To amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions.

5 To appoint Mr. Simon Barnes as member of the supervisory board of the Company.

6 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of three million six hundred thousand seven hundred euro and seventy-one cents (EUR 3,600,700.71) so as to raise it from its present amount of two hundred thirty-one million six hundred thirty-seven thousand one hundred forty-two euro and forty-three cents (EUR 231,637,142.43) to two hundred thirty-five million two hundred thirty-seven thousand eight hundred forty-three euro and fourteen cents (EUR 235,237,843.14).

Second resolution

The general meeting resolved to issue three hundred sixty million seventy thousand seventy-one (360,070,071) new ordinary shares, having each a nominal value of one euro cent (EUR 0.01).

Subscription - Payment

Thereupon appeared LuxGEO Parent S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of two hundred thirty-two million five hundred six thousand seven hundred fifteen euro and thirty cents (EUR 232,506,715.30), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159036, (being hereafter referred to as the "Subscriber"), represented by Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 30 September 2011, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber declared to subscribe for three hundred sixty million seventy thousand seventy-one (360,070,071) new ordinary shares, having each a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), with payment of a share premium of three million six hundred thousand seven hundred euro and seventy-two cents (EUR 3,600,700.72) and to fully pay the nominal value thereof for such newly issued ordinary shares and the share premium by a contribution in kind consisting of a receivable (the "Contribution").

The Contribution represents a value in an aggregate amount of seven million two hundred one thousand four hundred one euro and forty-three cents (EUR 7,201,401.43) corresponding to the nominal value of the three hundred sixty million seventy thousand seventy-one (360,070,071) new ordinary shares subscribed in an aggregate amount of three million six hundred thousand seven hundred euro and seventy-one cents (EUR 3,600,700.71) and to the share premium in an aggregate amount of three million six hundred thousand seven hundred euro and seventy-two cents (EUR 3,600,700.72) paid up for such new ordinary shares.

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Subscriber declared that there subsist no impediments to the free transferability of its Contribution to the Company, that all consents required in that respect have been obtained and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company..

The Subscriber further stated that a report has been drawn up by FPS Audit S.à r.l., réviseur d'entreprises agréé, and signed by Monsieur Patrick Sganzerla on 30 September 2011 wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Based on the work performed as described in section 4 of this report, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind amounting to EUR 7,201,401.43 (EUR 3,600,700.71 being allocated to the capital increase and EUR 3,600,700.72 being allocated to the share premium account) which corresponds at least in number and nominal value to the 360,070,071 shares with a nominal value of EUR 0,01 to be issued."

The Report will remain attached to the present deed.

Third resolution

The general meeting resolved to accept said subscription as well as the Contribution and to allot the new shares to the Subscriber according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The general meeting resolved to amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said article will from now on read as follows:

" **5.1.** The issued share capital of the Company is set at two hundred thirty-five million two hundred thirty-seven thousand eight hundred forty-three euro and fourteen cents (EUR 235,237,843.14) divided into

5.1.1 twenty-three billion five hundred twenty-three million seven hundred eighty-four thousand three hundred thirteen (23,523,784,313) ordinary shares ("Ordinary Shares"), and

5.1.2 one (1) unlimited share or action de commandite ("Unlimited Share")

with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, all of which are fully paid up (hereafter referred to as the "Shares")."

Fifth resolution

The general meeting resolved to appoint Mr. Simon BARNES, born on 2 December 1962 in Liverpool (United Kingdom), having his professional address at 6 rue Philippe II L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as member of the supervisory board of the Company with immediate effect and for a period ending on 15 April 2012.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at four thousand three hundred euro (EUR 4,300.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 6.40 p.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trentième jour du mois de septembre,

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire, de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Geo Travel Finance S.C.A. une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 15 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 999 du 13 mai 2011 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte Maître Carlo Wersandt, prénommé, en date du 30 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2055, en date du 5 septembre 2011.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 18.00 heures sous la présidence de Me Nicolas GAUZES, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg. Le président a désigné comme secrétaire Me Marc FRANTZ, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Me Rémy BONNEAU, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de trois millions six cent mille sept cents euros et soixante et onze centimes (EUR 3.600.700,71) pour le porter de son montant actuel de deux cent trente et un millions six cent trente-sept mille cent quarante-deux euros et quarante-trois centimes d'euro (EUR 231.637.142,43) à deux cent trente-cinq millions deux cent trente-sept mille huit cent quarante-trois euros et quatorze centimes (EUR 235.237.843,14).

2 Émission de trois cent soixante millions soixante-dix mille soixante et onze (360.070.071) actions ordinaires nouvelles, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions ordinaires existantes, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

3 Acceptation de la souscription par LuxGEO Parent S.à r.l. de ces trois cent soixante millions soixante-dix mille soixante et onze (360.070.071) nouvelles actions ordinaires émises, avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de trois millions six cent mille sept cents euros et soixante-douze centimes (EUR 3.600.700,72) par LuxGEO Parent S.à r.l. et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles actions émises et de la prime d'émission par un apport en nature consistant en une créance.

4 Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société, afin de refléter les décisions susmentionnées.

5 Nomination de M. Simon Barnes en tant que membre du conseil de surveillance de la Société.

6 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois millions six cent mille sept cents euros et soixante et onze centimes (EUR 3.600.700,71) pour le porter de son montant actuel de deux cent trente et un millions six cent trente-sept mille cent quarante-deux euros et quarante-trois centimes (EUR 231.637.142,43) à deux cent trente-cinq millions deux cent trente-sept mille huit cent quarante-trois euros et quatorze centimes (EUR 235.237.843,14).

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé d'émettre trois cent soixante millions soixante-dix mille soixante et onze (360.070.071) actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu LuxGEO Parent S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de deux cent trente-deux millions cinq cent six mille sept cent quinze euros et trente centimes (EUR 232.506.715,30), dont le siège social est au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, représentée par Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 septembre 2011, qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement

Le Souscripteur a déclaré souscrire trois cent soixante millions soixante-dix mille soixante et onze (360.070.071) actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois millions six cent mille sept cents euros soixante-douze centimes (EUR 3.600.700,72) et libérer intégralement ces actions ordinaires nouvelles souscrites et la prime d'émission par un apport en nature consistant en une créance (l'«Apport»).

L'Apport représente un montant total de sept millions deux cent un mille quatre cent un euros et quarante-trois centimes (EUR 7.201.401,43) correspondant à la valeur nominale des trois cent soixante millions soixante-dix mille soixante et onze (360.070.071) nouvelles actions ordinaires émises souscrites d'un montant total de trois millions six cent mille sept cents euros soixante et onze centimes (EUR 3.600.700,71) et à la prime d'émission d'un montant total de trois millions six cent mille sept cents euros et soixante-douze centimes (EUR 3.600.700,72) libéré sur ces nouvelles actions ordinaires.

La preuve par le Souscripteur de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment nommé, a encore déclaré que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Le Souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par FPS Audit S.à r.l., réviseur d'entreprises agréé, et signé par Monsieur Patrick Sganzerla, le 30 Septembre 2011, dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Su base de nos travaux réalisés comme décrit dans la section 4 de ce rapport, nous n'avons pas d'observation à faire concernant la valeur de l'apport en nature d'un montant de EUR 7.201.401,43 (EUR 3.600.700,71 étant alloués à l'augmentation de capital et EUR 3.600.700,72 étant alloués au compte prime d'émission) qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des 360.070.071 actions avec une valeur nominale de EUR 0.01 à émettre.»

Le Rapport restera annexé au présent acte.

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé d'accepter ladite souscription et ledit Apport et d'émettre les nouvelles actions ordinaires conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:

« **5.1.** Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent trente-cinq millions deux cent trente-sept mille huit cent quarante-trois euros et quatorze centimes (EUR 235.237.843,14) représenté par:

5.1.1 vingt-trois milliards cinq cent vingt-trois millions sept cent quatre-vingtquatre mille trois cent treize (23.523.784.313) actions ordinaires («Actions Ordinaires»); et

5.1.2 une (1) action de commandité («Action de Commandité»),

d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes entièrement libérées (ci-après désignées les «Actions».)»

Cinquième résolution

L'assemblée générale a décidé de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Simon BARNES, né le 2 décembre 1962 à Liverpool (Royaume-Uni), avec adresse professionnelle au 6 rue Philippe II L-2340 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en tant que membre du conseil de surveillance de la Société et pour une période prenant fin au 15 avril 2012.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à quatre mille trois cents euros (EUR 4.300,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 18.40 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. GAUZÈS, M. FRANTZ, R. BONNEAU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 octobre 2011. LAC/2011/43701. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139504/236.

(110161654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

LSREF Summer Loans, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.682.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Référence de publication: 2011141634/10.

(110163716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Lux-Halal Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 11, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 146.286.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 septembre 2011

Les associés nomment Madame Nadia MOKHLESS épouse MAKNI, demeurant à L-2327 Luxembourg, 40, montée de la Pétrusse en tant que gérant administratif pour une durée indéterminée.

La société est engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Mme Nadia MOKHLESS épouse MAKNI / M. Mohsen MAKNI

Gérant administratif / Gérant technique

Référence de publication: 2011141639/15.

(110163653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 13.169.

Par décision du Conseil d'Administration du 10 octobre 2011, Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été coopté au Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN, démissionnaire. Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2017.

Luxembourg, le 11 OCT. 2011.

Pour: LUXEMBOURG INTERNATIONAL HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011141640/17.

(110163903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

M.P.N. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 6, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 112.610.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 23 septembre 2011

L'Actionnaire unique de la société M.P.N. S.A. convoqué en Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 23 septembre 2011, a décidé de prendre la résolution suivante:

L'Actionnaire unique constate que le mandat des administrateurs et du commissaire est arrivé à échéance. Il décide dès lors de réélire aux fonctions d'administrateur pour un nouveau mandat d'une durée de six années:

- Monsieur Thierry GIRARD, gérant de société, demeurant à L-2560 Luxembourg, 6, rue de Strasbourg;
- Madame Anne-Marie GIRARD, pensionnée, demeurant à F-26740 Savasse, L'Homme d'Armes, Quartier Tête Noire, Chemin de la Plaine;
- Monsieur Jean-Pierre GIRARD, pensionné, demeurant à F-26740 Savasse, L'Homme d'Armes, Quartier Tête Noire, Chemin de la Plaine

et à la fonction de Commissaire pour un mandat d'une durée de six années:

- la société LUX-AUDIT S.A., avec siège social 57, avenue de la Faiencerie à L-1510 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 26 septembre 2011

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration décide d'élire Monsieur Thierry GIRARD comme Président du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

- Le conseil d'administration constate que le mandat de Monsieur Thierry GIRARD en tant qu'administrateur-délégué est arrivé échéance; il décide de le renouveler pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017, avec pouvoir de représenter la société dans le cadre de la gestion journalière et d'engager la société par sa signature individuelle dans le cadre de cette gestion journalière.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Référence de publication: 2011141644/31.

(110163867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Morava European Communications Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.129,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 153.536.

—
Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 14 septembre 2011, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Alison Wood, avec adresse professionnelle au 1, Ropemaker Street, bâtiment Citypoint, EC2Y 9HD Londres, Royaume-Uni, de son mandat de Gérant de Classe B, avec effet au 12 août 2011
2. Nomination de Marc Perusat, avec adresse professionnelle au 28, Ropemaker Street, EC2Y 9HD Londres, Royaume-Uni, au mandat de Gérant de Classe B, avec effet au 12 août 2011 et pour une durée indéterminé

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Référence de publication: 2011141653/15.

(110164332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Maonia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 60.573.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 7 octobre 2011

La nouvelle adresse de Monsieur DE BERNARDI Angelo est le 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
MAONIA S.A.
Louis VEGAS-PIERONI
Administrateur

Référence de publication: 2011141660/14.

(110164080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Marven S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 74.038.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 8 juillet 2011

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président,
- Monsieur Thierry FLEMING, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,
- Monsieur Luc HANSEN, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Référence de publication: 2011141664/19.

(110164206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

GlaxoSmithKline Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.083.396.400,00.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 149.810.

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of August.

In front of Maître Francis Kessler, notary public residing in the city of Esch-sur Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of GlaxoSmithKline Holding (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149810 (the "Company"), incorporated by a notarial deed enacted by Maître Joseph Elvinger on 25 November 2009, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number C-22 of 5 January 2010 and most recently amended by a notarial deed enacted by Maître Joseph Elvinger on 18 January 2010, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number C-530 of 11 March 2010.

There appeared:

The sole shareholder of the Company, Setfirst Limited, a company incorporated under the laws of England and Wales and having its registered address at 980 Great West Road, Brentford, Middlesex, TW8-9GS, United Kingdom (the "Sole Shareholder"), duly represented by Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk residing professionally in 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch sur Alzette Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 5 August 2011.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The sole shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. – That the 25,470,200 (twenty-five million four hundred seventy thousand two hundred) shares of the Company without nominal value, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

“Agenda

1. Waiving of convening notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of GBP 6,536,376,400 (six billion five hundred thirty-six million three hundred seventy-six thousand four hundred Great British Pounds) by the issue of 65,363,764 (sixty-five million three hundred sixty-three thousand seven hundred sixty-four) new shares of the Company without nominal value, so as to raise it from its current amount of GBP 2,547,020,000 (two billion five hundred forty-seven million twenty thousand Great British Pounds) to GBP 9,083,396,400 (nine billion eighty-three million three hundred ninety-six thousand four hundred Great British Pounds);

3. Subscription and payment by GlaxoSmithKline International (Luxembourg) S.à r.l. of 65,363,764 (sixty-five million three hundred sixty-three thousand seven hundred sixty-four) new shares without nominal value by the conversion of a claim held against the Company amounting in total to GBP 6,536,376,400 (six billion five hundred thirty-six million three hundred seventy-six thousand four hundred Great British Pounds) to be effected through the contribution-in-kind of the said claim;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8. of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital following the increase of the share capital described in resolution 2. above; and

6. Miscellaneous.”

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 6,536,376,400 (six billion five hundred thirty-six million three hundred seventy-six thousand four hundred Great British Pounds) so as to raise it from its current amount of GBP 2,547,020,000 (two billion five hundred forty-seven million twenty thousand Great British Pounds) to GBP 9,083,396,400 (nine billion eighty-three million three hundred ninety-six thousand four hundred Great British Pounds) by the issue of 65,363,764 (sixty-five million three hundred sixty-three thousand seven hundred sixtyfour) new shares without nominal value (the “New Shares”), the whole to be fully paid up by the conversion of a claim to effect the contribution-in-kind of the said claim held by GlaxoSmithKline International (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg “société à responsabilité limitée”, having its registered office at 53, Route d’Arlon, L-8211 Mamer, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B73232 (the “Contributor”) against the Company in an aggregate amount of at least GBP 6,536,376,400 (six billion five hundred thirty-six million three hundred seventy-six thousand four hundred Great British Pounds), (the “Contribution”).

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares by means of the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk residing professionally in 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch sur Alzette the Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal dated 5 August 2011.

And declares to subscribe to the New Shares in the Company and to pay them up entirely through the Contribution.

Description of the Contribution

The Contribution made by the Contributor, in exchange of the issuance of the New Shares is composed of a claim amounting to at least GBP 6,536,376,400 (six billion five hundred thirty-six million three hundred seventy-six thousand four hundred Great British Pounds).

Valuation

The net value of the Contribution above amounts to an aggregate total of at least GBP 6,536,376,400 (six billion five hundred thirty-six million three hundred seventy-six thousand four hundred Great British Pounds).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 5 August 2011, which shall remain annexed to this deed and be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contributions' existence

A proof of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Mr. Georges Dassonville, with address at 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer, Grand-Duchy of Luxembourg;
- b) Mr. Reinhold Mesch, with address at 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer, Grand-Duchy of Luxembourg;
- c) Mr. Paul Blackburn, with address at 980 Great West Road, Brentford, Middlesex, TW8-9GS, United Kingdom; and
- d) Mr. Denis Dubru, with address at 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer, Grand-Duchy of Luxembourg.

all represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value established on August 5th, 2011.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of the Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company consists of the following:

- Setfirst Limited - 25,470,200 (twenty-five million four hundred seventy thousand two hundred) shares; and
- GlaxoSmithKline International (Luxembourg) S.à r.l. – 65,363,764 (sixty-five million three hundred sixty-three thousand seven hundred sixty-four) shares.

The notary acts that the 90,833,964 (ninety million eight hundred thirty-three thousand nine hundred sixty-four) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution described above having been fully carried out, it is resolved to amend article 8, paragraph 1 of the Company's articles of association so that to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at GBP 9,083,396,400 (nine billion eighty-three million three hundred ninety-six thousand four hundred Great British Pounds), represented by 90,833,964 (ninety million eight hundred thirty-three thousand nine hundred sixty-four) shares without nominal value.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Setfirst Limited or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand eight hundred euro (€ 6.800,-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le cinquième jour d'août.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire établi dans la ville de Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de "GlaxoSmithKline Holding (Luxembourg) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 53, route d'Arlon, L-8211, Mamer, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149810 (la «Société»), constituée en société à responsabilité limitée suivant acte notarié par Maître Joseph Elvinger le 25

novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C-22 du 5 janvier 2010, et plus récemment modifié par un acte notarié de Maître Joseph Elvinger le 18 janvier 2010 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C-530 du 11 mars 2010.

Il est apparu:

L'associé unique de la société Setfirst Limited, une société constituée selon le droit d'Angleterre et du Pays de Galles et ayant son siège social au 980 Great West Road, Brentford, Middlesex, TW8-9GS, Grande-Bretagne (l'«Associé Unique») dûment représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch sur Alzette Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 5 août 2011.

La procuration susmentionnée, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire soussigné, est annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire d'enregistrer comme suit:

I.- Que les 25.470.200 (vingt cinq millions quatre cent soixante dix mille deux cent) parts sociales, sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été dûment informé par avance.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 6.536.376.400 GBP (six milliards cinq cent trente six millions trois cent soixante seize mille quatre cent Livres Sterling) par l'émission de 65.363.764 (soixante cinq millions trois cent soixante trois mille sept cent soixante quatre) nouvelles parts de la Société sans valeur nominale afin de le porter de son montant actuel de 2.547.020.000 GBP (deux milliards cinq cent quarante sept millions et vingt mille livres sterling) à 9.083.396.400 GBP (neuf milliards quatre vingt trois millions trois cent quatre vingt seize mille quatre cent Livres Sterling);

3. Souscription et paiement par GlaxoSmithKline International (Luxembourg) S.à r.l. de 65.363.764 (soixante cinq millions trois cent soixante trois mille sept cent soixante quatre) nouvelles parts sans valeur nominale par la conversion d'une créance détenue sur la société s'élevant au total à 6.536.376.400 GBP (six milliards cinq cent trente six millions quatre cent Livres Sterling) qui sera effectuée par l'apport en nature de ladite créance.

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société sur le capital social afin de refléter le nouveau capital social de la Société suivant l'augmentation de capital décrite dans la résolution 2 ci-dessus; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte en conséquence de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 6.536.376.400 GBP (six milliards cinq cent trente six millions trois cent soixante seize mille quatre cent Livres Sterling) afin de le porter de son montant actuel de 2.547.020.000 GBP (deux milliards cinq cent quarante sept millions et vingt mille livres sterling) GBP à 9.083.396.400 GBP (neuf milliards quatre vingt trois millions trois cent quatre vingt seize mille quatre cent Livres Sterling) par l'émission de 65.363.764 (soixante cinq millions trois cent soixante trois mille sept cent soixante quatre) nouvelles parts de la Société sans valeur nominale (les «Nouvelles Parts Sociales»), l'intégralité devant être libéré par la conversion d'une créance au titre de l'apport en nature de ladite créance détenue par GlaxoSmithKline International (Luxembourg) S.à r.l, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 53, Route d'Arlon, L8211 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73232 (l'«Apporteur»), envers la Société d'un montant global d'au moins 6.536.376.400 GBP (six milliards cinq cent trente six millions trois cent soixante seize mille quatre cent Livres Sterling) (l'«Apport»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales par le biais de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch sur Alzette, Grand-Duché du Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 5 août 2011

Et déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et de les libérer entièrement par l'Apport.

Description de l'apport

L'Apport réalisé par l'Apporteur, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales est composé d'une créance d'un montant d'au moins 6.536.376,400 GBP (six milliards cinq cent trente six millions trois cent soixante seize mille quatre cent Livres Sterling).

Evaluation

La valeur nette de l'Apport précédemment décrit s'élève à un montant global d'au moins 6.536.376.400 GBP (six milliards cinq cent trente six millions trois cent soixante seize mille quatre cent Livres Sterling).

Une telle évaluation a reçu l'approbation des gérants de la Société aux termes d'une déclaration de valeur de l'apport datant du 5 août 2011, qui est annexée au présent acte afin d'être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Sont intervenus:

- a) M. Georges Dassonville, avec adresse au 53, route d'Arlon, L-8211, Mamer, Grand-Duché de Luxembourg;
- b) M. Reinhold Mesch, avec adresse au 53, route d'Arlon, L-8211, Mamer, Grand-Duché de Luxembourg;
- c) M. Paul Blackburn, avec adresse au 980 Great West Road, Brentford, Middlesex, TW8-9GS Royaume-Uni; et
- d) M. Denis Dubru, avec adresse au 53, route d'Arlon, L-8211, Mamer, Grand-Duché de Luxembourg.

tous ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport établie le 05 août 2011.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement responsables de l'Apport comme gérants de la Société, approuvent expressément la description de l'Apport, son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la société se décompose comme suit:

- Setfirst Limited – 25.470.200 (vingt cinq millions quatre cent soixante dix mille deux cent) parts sociales; et
- GlaxoSmithKline International (Luxembourg) S.à r.l. – 65.363.764 (soixante cinq millions trois cent soixante trois mille sept cent soixante quatre) parts sociales.

Le notaire établit que les 90.833.964 (quatre vingt dix millions huit cent trente trois mille neuf cent soixante quatre) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport décrit ci-dessus ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8, paragraphe 1 des statuts de la Société afin d'être lu comme suit:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 9.083.396.400 GBP (neuf milliards quatre vingt trois millions trois cent quatre vingt seize mille quatre cent Livres Sterling), représenté par 90.833.964 GBP (quatre vingt dix millions huit cent trente trois mille neuf cent soixante quatre) parts sociales sans valeur nominale».

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec l'augmentation de son capital social et le changement de son exercice social, ont été estimés à six mille huit cents euros (€ 6.800,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été levée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch/Alzette, à la date indiquée en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 août 2011. Relation: EAC/2011/10908. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011139507/241.

(110161483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Mitor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 43.364.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 29 septembre 2011

La démission de Monsieur Mohammed KARA de son poste de commissaire aux comptes de la société est acceptée.

Monsieur Jean-Marc HEITZ, comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

MITOR S.A.

Régis DONATI

Administrateur

Référence de publication: 2011141668/16.

(110164077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

MREF II MH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 318.750,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.855.

Les gérants de catégorie B de la Société, Monsieur Michel RAFFOUL et Madame Anne-Catherine GRAVE, ont transféré leur adresse professionnelle au:

- 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2011.

MREF II MH S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011141669/15.

(110164283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Multi Alternatif Alpha, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 114.319.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenu le 3 octobre 2011

En date du 3 octobre 2011, le Conseil d'Administration a pris note de:

- La démission de Monsieur Pierre Palasi, de son mandat d'Administrateur de MULTI ALTERNATIF ALPHA, avec effet au 4 octobre 2011.

A l'issue de cette décision, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Administrateurs et Co-Présidents du Conseil d'Administration:

- Mr Olivier NEAU

- Mr Sylvain RODITI

Administrateur:

- Mr Geoffroy LINARD de GUERTECHIN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Référence de publication: 2011141671/19.

(110163695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

New Holfipar France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 150.804.

Il résulte d'un courrier adressé à la société New Holfipar France S.à r.l., ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, enregistrée au RCS Luxembourg sous le numéro B-150.804, que:

- VALON S.A., société anonyme, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, gérant de la Société, a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 24 septembre 2011;

- Fabrizio Rondanelli, ayant son adresse professionnelle au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, gérant de la Société, a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 28 avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 SEP. 2011.

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Valérie Wozniak / Nathalie Lett

Référence de publication: 2011141674/18.

(110163936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

New Holfipar Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 150.803.

Il résulte d'un courrier adressé à la société New Holfipar Germany S.à r.l., ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, enregistrée au RCS Luxembourg sous le numéro B-150.803, que les gérants suivants:

- VALON S.A., société anonyme, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, gérant de la Société, a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 24 septembre 2011;

- Fabrizio Rondanelli, ayant son adresse professionnelle au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, gérant de la Société, a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 28 avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 SEP. 2011.

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Valérie Wozniak / Nathalie Lett

Référence de publication: 2011141675/18.

(110163948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

New Holfipar Poland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 150.805.

Il résulte d'un courrier adressé à la société New Holfipar Poland S.à r.l., ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, enregistrée au RCS Luxembourg sous le numéro B-150.805, que les gérants suivants:

- VALON S.A., société anonyme, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, gérant de la Société, a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 24 septembre 2011;

- Fabrizio Rondanelli, ayant son adresse professionnelle au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, gérant de la Société, a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 28 avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 SEP. 2011.
EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Valérie Wozniak / Nathalie Lett

Référence de publication: 2011141676/18.

(110163932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

NextEnergy Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.021.470,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.767.

Extrait des résolutions des associés

En date du 12 octobre 2011, les associés ont décidé de nommer la société à responsabilité limitée L'Alliance Révision SARL, ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.498, en tant que réviseur d'entreprise agréé de la Société, et ce avec effet immédiat.

Son mandat expirera lors de l'approbation des comptes annuels pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2010 par les associés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011141677/19.

(110163773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Global Financial and Commercial Holdings Blue S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.843.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the third day of October.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Global Financial and Commercial Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 162.130 (GFCH),

here represented by Maître Tulay Sonmez, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name – Registered office – Object – Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Global Financial and Commercial Holdings Blue S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military

developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. In the framework of its activity, the Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital – Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by one hundred and twenty-five thousand (125,000) in registered form, having a par value of ten cents (EUR 0.10) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management – Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iv) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vi) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(vii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits – Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirtyfirst (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises agréés, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2011.

Subscription and Payment

GFCH, represented as stated above, subscribes one hundred and twenty-five thousand shares (125,000) in registered form, having a par value of ten cents (EUR 0.10) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The aggregate amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is forthwith at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,000.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Neil Smith, company manager, born on June 17, 1956 in Darwen, United Kingdom, residing professionally at 1, Duchess Street, London W1W 6AN, United Kingdom;

- Mr. Marco Pierettori, company manager, born on May 28, 1972 in Civitavecchia, Rome (Italy), residing professionally at 5, Via Nassa, CH-6900 Lugano, Switzerland;

- Mr. Michel Thill, company manager, born on June 8, 1965 in Arlon, Belgium, residing professionally at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mrs. Virginie Boussard, company manager, born on July 17, 1977 in Strasbourg, France, residing professionally at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le troisième jour du mois d'octobre.

Pardevant, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Global Financial and Commercial Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.130 (GFCH),

ici représentée par Maître Tulay Sonmez, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Global Financial and Commercial Holdings Blue S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. Dans le cadre de ses activités, la Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Le Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises agréés.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

GFCH, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.000.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Neil Smith, gérant, né le 17 juin 1956 à Darwen, Grande-Bretagne, résidant professionnellement au 1 Duchess Street, Londres W1W 6AN, Royaume-Uni;

- M. Marco Pierettori, gérant, né le 28 mai 1972, à Civitavecchia (Rome), Italie, résidant professionnellement au 5 via Nassa, CH-6900 Lugano, Suisse;

- M. Michel Thill, gérant, né le 8 juin 1965 à Arlon, Belgique, résidant professionnellement au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

- Mme Virginie Boussard, gérant, née le 17 juillet 1977 à Strasbourg, France, résidant professionnellement au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: T. SONMEZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 octobre 2011. Relation: LAC/2011/44027. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139509/487.

(110161543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Naxara SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.619.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 6 octobre 2011

Première résolution

L'actionnaire unique accepte la démission de leur mandat d'administrateur, avec effet immédiat, de Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Monsieur Thierry FLEMING, Expert-comptable, né à Luxembourg le 24/07/1948, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg; Monsieur Guy HORNICK, Expert-comptable, né à Luxembourg le 29/03/1951, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

Troisième résolution

L'actionnaire unique nomme, avec effet immédiat, Monsieur Patrick PFISTNER, né à Caen (France) le 9 septembre 1958, domicilié professionnellement à Luxembourg 26, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg en qualité d'administrateur de la société pour une durée de 6 années jusqu'à l'assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NAXARA S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011141679/22.

(110163668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Nordic Finance Holding S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 18.389.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 27 août 2010

Le mandat d'administrateur de Monsieur Joeri STEEMAN (demeurant professionnellement: 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) est renouvelé pour une période de six ans.

L'assemblée accepte la nomination de Messieurs Kris GOORTS et Frederik ROB (demeurant tous les deux professionnellement: 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) à la fonction d'administrateur pour une période de six ans en remplacement de Messieurs Karl LOUARN et Marc BOLAND.

Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Régis PIVA (adresse professionnelle: 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) est renouvelé pour une période de six ans.

Pour extrait sincère et conforme
Frederik ROB
Administrateur

Référence de publication: 2011141686/18.

(110163731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

OCM Luxembourg Ice Cream Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 113.113.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 16 juin 2011

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- de transférer le siège social de la Société du 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg au 26A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} juin 2011;

- En conséquence les adresses professionnelles de Mr Szymon DEC et de Mr Jean-Pierre BACCUS deviennent également 26A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg;

- de nommer Mme Figen EREN, née Le 10 février 1978 à Besançon (France) ayant sa résidence professionnelle au 26A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg comme Gérant de la société avec effet au 16 juin 2011.

- Par ailleurs, l'adresse de Mr Justin BICKLE devient son adresse professionnelle: 27 Knightsbridge SW1X 7LY Londres, Royaume-Uni.

- L'associé de la Société, OCM Luxembourg Ice Cream SCA B113115, a également change d'adresse suite à une résolution écrite datée du 13 juin 2011 et est désormais 26A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Luxembourg Ice Cream Holdings SARL.
Szymon DEC
Gérant

Référence de publication: 2011141688/23.

(110164248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

OCM Luxembourg OPPS Meats Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 118.210.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 14 juin 2011

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- de transférer le siège social de la Société du 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg au 26A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} juin 2011;

- En conséquence les adresses professionnelles de Mr Szymon DEC et de Mr Jean-Pierre BACCUS deviennent également 26A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg;

- de nommer Mme Figen EREN, née le 10 février 1978 à Besançon (France) ayant sa résidence professionnelle au 26A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg comme Gérant de la société avec effet au 14 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Luxembourg OPMS Meats Holdings KARL
Figen EREN
Gérant

Référence de publication: 2011141689/19.

(110163910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Oracle Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 52.413.

En date du 5 octobre 2011, le conseil d'administration de la Société a décidé de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.

Le conseil d'administration constate que Monsieur José Correia et Madame Géraldine Schmit, administrateurs de la Société, ont transféré leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011141692/13.

(110163680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Polymath Investments, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 141.379.

Extrait des résolutions de l'Actionnaire unique de la Société, tenues à Luxembourg, le 26 octobre 2010:

- L'Actionnaire décide de réélire les Administrateurs de la Société pour une période prenant fin avec les résolutions de l'actionnaire unique approuvant les comptes annuels relatifs à l'exercice social se terminant le 31 décembre 2010.

- L'Actionnaire décide de réélire Ernst & Young S.A., en tant que Réviseur d'Entreprises agréé pour une période d'un an prenant fin avec les résolutions de l'actionnaire unique approuvant les comptes annuels relatifs à l'exercice social se terminant le 31 décembre 2010.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Administrateurs

- Mr. Pascal Lambers, 203 Floralaan West, NL – 5644 BK EINDHOVEN

- Mr. Dieter Musielak, 3 Kirchstrasse, FL-9490 VADUZ

- Mr. Anton-Pieter Duffhuis, 22 Claridenstrasse, CH-8022 ZÜRICH

Le Réviseur d'Entreprises agréé est:

- Ernst & Young S.A. ayant son siège social à 7, Parc d'activité Sydrall, L-5365 MUNSBACH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Katie AGNES / Claire-Ingrid BERGE

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2011141700/26.

(110163923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Polymath Investments, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 141.379.

Extrait des résolutions de l'Actionnaire unique de la Société, tenues à Luxembourg, le 8 septembre 2011:

- L'Actionnaire décide de réélire les Administrateurs de la Société pour une période prenant fin avec les résolutions de l'actionnaire unique approuvant les comptes annuels relatifs à l'exercice social se terminant le 31 décembre 2011.

- L'Actionnaire décide de réélire Ernst & Young S.A., en tant que Réviseur d'Entreprises agréé pour une période d'un an prenant fin avec les résolutions de l'actionnaire unique approuvant les comptes annuels relatifs à l'exercice social se terminant le 31 décembre 2011.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de;

Administrateurs

- Mr. Pascal Lambers, 203 Floralaan West, NL - 5644 BK EINDHOVEN
- Mr. Dieter Musielakj 3 Kirchstrasse, FL-9490 VADUZ
- Mr. Anton-Pieter Duffhuis, 22 Claridenstrasse, CH-8022 ZÜRICH

Le Réviseur d'Entreprises agréé est:

- Ernst & Young S.A. ayant son siège social à 7, Parc d'activité Sydrall, L-5365 MUNSBACH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Katie AGNES / Claire-Ingrid BERGE

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2011141701/26.

(110164097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Power Well Service Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 70.000.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.534.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

En date du 13 octobre 2011, l'associé unique de la Société a décidé de clôturer la liquidation avec effet immédiat.

L'associé unique a décidé que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pendant une période de cinq années à partir de la publication du présent extrait dans le Mémorial C.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Power Well Services Holdings Luxembourg Sàrl, en liquidation

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011141702/17.

(110164300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

**Puzzle Fund SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé,
(anc. Puzzle Niche Fund SICAV-FIS).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 151.441.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 octobre 2011.

Référence de publication: 2011141735/11.

(110163769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Global Financial and Commercial Holdings Pink S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.823.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the third day of October.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Global Financial and Commercial Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 162.130 (GFCH),

here represented by Maître Tulay Sonmez, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Global Financial and Commercial Holdings Pink S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. In the framework of its activity, the Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by one hundred and twenty-five thousand (125,000) in registered form, having a par value of ten cents (EUR 0.10) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iv) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vi) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(vii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirtyfirst (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises agréés, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2011.

Subscription and Payment

GFCH, represented as stated above, subscribes one hundred and twenty-five thousand shares (125,000) in registered form, having a par value of ten cents (EUR 0.10) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The aggregate amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is forthwith at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,000.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr. Neil Smith, company manager, born on June 17, 1956 in Darwen, United Kingdom, residing professionally at 1, Duchess Street, London W1W 6AN, United Kingdom;

- Mr. Marco Pierettori, company manager, born on May 28, 1972 in Civitavecchia, Rome (Italy), residing professionally at 5, Via Nassa, CH-6900 Lugano, Switzerland;

- Mr. Michel Thill, company manager, born on June 8, 1965 in Arlon, Belgium, residing professionally at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mrs. Virginie Boussard, company manager, born on July 17, 1977 in Strasbourg, France, residing professionally at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 51, avenue J.F. Kennedy, L1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le troisième jour du mois d'octobre.

Par devant, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Global Financial and Commercial Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.130 (GFCH),

ici représentée par Maître Tulay Sonmez, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Global Financial and Commercial Holdings Pink S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. Dans le cadre de ses activités, la Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous

emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Le Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises agréés.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des

résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

GFCH, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.000.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Neil Smith, gérant, né le 17 juin 1956 à Darwen, Grande-Bretagne, résidant professionnellement au 1 Duchess Street, Londres W1W 6AN, Royaume-Uni;

- M. Marco Pierettori, gérant, né le 28 mai 1972, à Civitavecchia (Rome), Italie, résidant professionnellement au 5 via Nassa, CH-6900 Lugano, Suisse;

- M. Michel Thill, gérant, né le 8 juin 1965 à Arlon, Belgique, résidant professionnellement au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

- Mme Virginie Boussard, gérant, née le 17 juillet 1977 à Strasbourg, France, résidant professionnellement au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: T. SONMEZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 octobre 2011. Relation: LAC/2011/44030. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139510/486.

(110161152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Paradigm Geophysical (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 84.351.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg le 17 août 2011 sous la référence L110134228.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *PARADIGM GEOPHYSICAL (LUXEMBOURG) S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011141739/14.

(110163707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

**Puzzle GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Puzzle Niche S.à r.l.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 151.128.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 octobre 2011.

Référence de publication: 2011141736/11.

(110163764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Partition et Participation S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 118.927.

Il résulte d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 septembre 2011 que:

- Monsieur Patrick GIRY demeurant à L-1247 Luxembourg, 5, Passage Gelle Klack, est nommé administrateur de la société, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011141740/12.

(110164373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Picarus N.V. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 111.407.

- Constituée suivant acte reçu par M^e Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 17 octobre 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 318 du 13 février 2006.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 20 juin 2011 que les mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes actuellement en fonction sont renouvelés comme suit:

- Aux postes d'administrateurs pour une durée de six ans:

* M. Claude FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 LUXEMBOURG, 15, boulevard Roosevelt II exercera également la fonction de Président du conseil d'administration.

* Mme. Claude KRAUS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 LUXEMBOURG, 15, boulevard Roosevelt.

* M. Ronald HORVERS, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à NL-5708 HN Helmond, Steenovenweg 19.

- Au poste de commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

* REVILUX S.A., avec siège social à L-2450 LUXEMBOURG, 17, boulevard Roosevelt, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B-25.549.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 21 juin 2011.

Pour la société *PICARUS NV S.A.*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2011141747/26.

(110163889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Prestige Luxembourg, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 23.223.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 octobre 2011

En date du 13 octobre 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé:

- de nommer Monsieur Christophe Drouet, SAS Oficeo, 32 Rue Notre Dame des Victoires, F - 75002 Paris, de Monsieur Joseph Alfonsi, Camgestion, 194 Rue Javel, F - 75015 Paris et de Monsieur Didier Violon, SAS Oficeo, 32 Rue Notre Dame des Victoires, F - 75002 Paris en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012, en remplacement de Monsieur Pierre Du Bourg, de Monsieur Bruno Bottausci et de Monsieur Hervé Delaunay, démissionnaires.

Luxembourg, le 13 octobre 2011.
Pour extrait sincère et conforme
Pour Prestige Luxembourg
Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011141752/18.

(110163915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Quiral Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 10-12, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 77.184.

EXTRAIT

L'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue le 31 mai 2011 a décidé de renommer la société LUXRE-VISION S.à r.l. comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Quiral Luxembourg S.A.
Signature

Référence de publication: 2011141759/13.

(110163918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

R.J.C. Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2, route de Bastogne.
R.C.S. Luxembourg B 98.933.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 6 octobre 2011

1. Les associés ont décidé d'accepter la démission de Monsieur Edgar JOHANNNS du mandat de commissaire aux comptes.

2. Les associés ont décidé de nommer Monsieur Georges RINNEN, étudiant, demeurant à 9b, rue du Parc, L - 9708 CLERVAUX, né le 29 mars 1990 à Luxembourg au mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015

Junglinster, le 10 octobre 2011.
POUR EXTRAIT CONFORME
Paul LAPLUME

Référence de publication: 2011141761/16.

(110164024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Gores Broadband (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 134.953.

In the year two thousand eleven, the seventeenth day of August, before Me Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Gores Broadband (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 296-298 Route de Longwy, L1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134.953 and having a share capital of EUR 225,000 (the Company). The Company was incorporated on November 27, 2007 pursuant to a deed of Me Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of February 1, 2008 under number 264. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times, the last time pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on December 16, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of March 4, 2011 under number 427.

There appeared

Gores Broadband Holdings, LLC, a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2711 Centervill Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of New Castle 19808, Delaware, United States of America, registered with the Secretary's Office of the State of Delaware under number 3626265 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Gilles Ralet, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of twenty five thousand euro (EUR 25,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of two hundred twenty five thousand euro (EUR 225,000) represented by one thousand (1,000) class A shares, one thousand (1,000) class B shares, one thousand (1,000) class C shares, one thousand (1,000) class D shares, one thousand (1,000) class E shares, one thousand (1,000) class F shares, one thousand (1,000) class G shares, one thousand (1,000) class H shares, one thousand (1,000) class I shares, having a nominal of twenty five euro (EUR 25.-) each, to two hundred thousand euro (EUR 200,000) by way of cancellation of one thousand (1,000) class I shares with a par value of twenty five euro (EUR 25.-) each and reimbursement to the sole shareholder.

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the reduction of the share capital adopted under item 1 above;

3. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of IF Group Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the share capital reduction in the share register of the Company; and

4. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of twenty five thousand euro (EUR 25,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of two hundred twenty five thousand euro (EUR 225,000) represented by one thousand (1,000) class A shares, one thousand (1,000) class B shares, one thousand (1,000) class C shares, one thousand (1,000) class D shares, one thousand (1,000) class E shares, one thousand (1,000) class F shares, one thousand (1,000) class G shares, one thousand (1,000) class H shares, one thousand (1,000) class I shares, having a nominal of twenty five euro (EUR 25.-) each, to two hundred thousand euro (EUR 200,000) by way of cancellation of one thousand (1,000) class I shares with a par value of twenty five euro (EUR 25.-) each, and to repay the capital in cash to the Sole Shareholder.

It is noted that pursuant to the provision of the article 6.3B of the Articles and on the basis of interim accounts as at June 30, 2011, the board of managers of the Company has determined the Available Amount (as defined in the Articles) of the Class I shares as being eighty one million five hundred fifteen thousand two hundred eighty four euro and twenty four eurocent (EUR 81,515,284.24).

The meeting decides that the Available Amount will be reimbursed in cash to the sole shareholder.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ Art. 6.

6.1 The issued share capital of the Company is set at two hundred thousand euro (EUR 200,000.-) divided into: one thousand (1,000) Class A shares,

one thousand (1,000) Class B shares,
one thousand (1,000) Class C shares,
one thousand (1,000) Class D shares,
one thousand (1,000) Class E shares,
one thousand (1,000) Class F shares,
one thousand (1,000) Class G shares, and
one thousand (1,000) Class H shares.

each share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) and with such rights and obligations as set out in the present Articles.

6.2 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class H).

6.3 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares, in the order provided for in article 6.2, such class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class held by them and cancelled.

6.3.A The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

6.3.B The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

6.3.C Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of IF Group Luxembourg, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the share capital reduction in the register of shareholders of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-septième jour d'août, par devant Me Francis Kessler, notaire de résidence à Esch sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Gores Broadband (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois de Luxembourg dont le siège social se situe au 296-298 Route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.953 et au capital social EUR 225.000 (la Société). La Société a été constituée le 27 Novembre 2007 suivant un acte de Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 1 février 2008 sous le numéro 264. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et la dernière fois suivant un acte de Me Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 décembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations le 4 mars 2011 sous le numéro 427.

A comparu

Gores Broadband Holdings, LLC, une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle 19808, Delaware, Etats Unis d'Amérique, enregistrée sous le numéro 3626265 (l'Associé Unique),

représentée par Gilles Ralet, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq mille euro (25.000 EUR) de sorte de porter le capital social de la Société de son montant actuel de deux cent vingt-cinq mille euro (225.000 EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales de classe A, mille (1.000) parts sociales de classe B, mille (1.000) parts sociales de classe C, mille (1.000) parts sociales de classe D, mille (1.000) parts sociales de classe E, mille (1.000) parts sociales de classe F, mille (1.000) parts sociales de classe G, mille (1.000) parts sociales de classe H, mille (1.000) parts sociales de classe I, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (25 EUR) chacune, moyennant l'annulation de mille (1.000) parts sociales de classe I, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (25 EUR) chacune et remboursement à l'associé unique.

2. Modification de l'article 6. des Statuts afin de refléter la réduction du capital social adoptée au point 1. ci-dessus;

3. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de la Société IF Group Luxembourg, chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la réduction du capital social dans le registre des associés de la Société; et

4. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société de vingt-cinq mille euro (25.000 EUR) de sorte de porter le capital social de la Société de son montant actuel de deux cent vingt-cinq mille euro (225.000 EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales de classe A, mille (1.000) parts sociales de classe B, mille (1.000) parts sociales de classe C, mille (1.000) parts sociales de classe D, mille (1.000) parts sociales de classe E, mille (1.000) parts sociales de classe F, mille (1.000) parts sociales de classe G, mille (1.000) parts sociales de classe H, mille (1.000) parts sociales de classe I, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (25 EUR) chacune, moyennant l'annulation de mille (1.000) parts sociales de classe I, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (25 EUR) chacune et remboursement à l'associé unique en numéraire.

Conformément aux dispositions de l'article 6.3B des Statuts de la Société et sur base de comptes intermédiaires établis au 30 juin 2011, le conseil de gérance de la Société a déterminé que le Montant Disponible (comme défini dans les Statuts) affecté à la classe de parts sociales I comme étant de quatre-vingt un millions cinq cent quinze mille deux cent quatre-vingt quatre euro et vingt-quatre euro cent (81.515.284,24 EUR).

L'assemblée décide que le Montant Disponible, sera remboursé à l'associé unique au moyen d'un paiement en numéraire.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6. des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« Art. 6.

6.1. Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent mille euros (EUR 200.000) divisé en:

mille (1.000) parts sociales de classe A,
mille (1.000) parts sociales de classe B,
mille (1.000) parts sociales de classe C,
mille (1.000) parts sociales de classe D,
mille (1.000) parts sociales de classe E,
mille (1.000) parts sociales de classe F,
mille (1.000) parts sociales de classe G, et
mille (1.000) parts sociales de classe H.

chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et les droits et obligations comme prévus dans les présents Statuts.

6.2. Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales y compris par l'annulation de l'entière ou de plusieurs classes de parts sociales par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises de cette/ces classe(s). En cas de rachats et d'annulations de classes de parts sociales de tels annulations et rachats de parts sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (débutant avec la classe H).

6.3. Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de parts sociales dans l'ordre établi à l'article 6.2, une telle classe de parts sociales donne droit à ses détenteurs au pro rata de leurs détentions dans cette classe, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales de la classe de parts sociales rachetées et annulées

recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par part sociale pour chaque part sociale de la classe concernée détenue par eux et annulée.

6.3.A. La Valeur d'Annulation par part sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans la classe de parts sociales à être rachetée et annulée.

6.3.B. Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'Assemblée Générale sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des classes H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la classe considérée au moment de l'annulation de la classe concernée sauf autrement décidé par l'assemblée générale des associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

6.3.C. A compter du rachat et de l'annulation des parts sociales de la classe concernée, la Valeur d'Annulation par part sociale sera due et payable par la Société.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de la Société IF Group Luxembourg, chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la réduction du capital social dans le registre des associés de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Ralet, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 août 2011. Relation: EAC/2011/11328. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011139517/205.

(110161163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Rome IR Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 641.250,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.516.

En date du 26 septembre 2011, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.

Le conseil de gérance constate que Monsieur José Correia et Monsieur Ronald Chamielec, gérants de catégorie B de la Société ont décidé de transférer leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Référence de publication: 2011141765/15.

(110163682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Ratia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 113.457.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 12 octobre 2011

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur DIEDERICH Georges et Madame ROCCA Orietta sont renommés administrateurs.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est renommé Président du Conseil.

Monsieur REGGIORI Robert, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur KARA Mohammed, commissaire sortant.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme
RATIA S.A.
Alexis DE BERNARDI
Administrateur

Référence de publication: 2011141768/19.

(110164078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

REFINA INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 12.786.

Par décision du Conseil d'Administration du 10 octobre 2011, Monsieur Olivier LECLIPTEUR, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été coopté au Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN, démissionnaire. Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

Luxembourg, le 11 OCT. 2011.

Pour: REFINA INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Mireille Wagner / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011141774/18.

(110163914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Repc 47 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 33.000,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 138.505.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 7 juin 2011

Il résulte d'une assemblée générale de la Société tenue le 7 Juin 2011 que:

1. PriceWaterhouseCoopers S.à r.l. avec siège social au 400 Route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65477 a démissionné de ses fonctions de reviseur d'entreprise agréé de la Société, avec effet immédiat.

2. Monsieur David Bannerman, né le 2 février 1962 à Edimbourg résidant professionnellement au 2 rue Jean Bertholet L-1233 Luxembourg, a été nommé commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui sera tenue en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2011141776/18.

(110163916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Repc 47 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 33.000,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 138.505.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 8 juillet 2011 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Le mandat du commissaire aux comptes:

1. Monsieur David BANNERMAN, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, commissaire aux comptes;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011141777/17.

(110163934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Henri Colbach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7640 Christnach, 6, Loetsch.

R.C.S. Luxembourg B 163.856.

—
STATUTS

L'an deux mille onze.

Le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Henri COLBACH, ingénieur, demeurant à L-7640 Christnach, 6, Loetsch.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer:

Art. 1^{er} . Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs coassociés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'exécution de toutes prestations de consultation, d'assistance, de contrôle, de direction, de coordination et d'expertise dans le domaine de l'ingénierie.

Elle peut exécuter toutes prestations relatives à la conception d'une oeuvre de construction à caractère technique, d'urbanisme ou d'aménagement du territoire ainsi que relatives à la synthèse des activités diverses participant à la réalisation de celles-ci.

Elle peut exécuter toutes prestations relatives aux études d'une oeuvre dans les domaines technique, scientifique et informatique ainsi que relatives à la synthèse des activités diverses participant à la réalisation de cette oeuvre.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion et la mise en valeur de brevets, marques et licences connexes et tous droits connexes se rattachant à ces brevets, marques ou pouvant les compléter.

Elle peut prendre des participations dans toutes sociétés et entreprises dont l'objet est identique, similaire, connexe ou complémentaire au sien. Elle peut accorder des prêts et fournir une assistance financière sous toute forme aux sociétés et entreprises dans lesquelles elle participe.

Elle peut exercer toutes activités commerciales financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui sont de nature à en favoriser la réalisation.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de HENRI COLBACH S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi à Christnach.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de TREIZE MILLE EUROS (€ 13.000.-), représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale, qui ont été entièrement souscrites par Monsieur Henri COLBACH, ingénieur, demeurant à L-7640 Christnach, 6, Loetsch.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Libération du capital social

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de TREIZE MILLE EUROS (€ 13.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2011.

Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euros (€ 1.000.-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Henri COLBACH, ingénieur, demeurant à L-7640 Christnach, 6, Loetsch.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-7640 Christnach, 6, Loetsch.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. COLBACH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 30 septembre 2011. Relation: ECH/2011/1659. Reçu soixante-quinze euros 75.00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139561/107.

(110162015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

RepcO 48 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 33.000,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 138.506.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 7 juin 2011

Il résulte d'une assemblée générale de la Société tenue le 7 Juin 2011 que:

1. PriceWaterhouseCoopers S.à r.l. avec siège social au 400 Route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65477 a démissionné de ses fonctions de reviseur d'entreprise agréé de la Société, avec effet immédiat.

2. Monsieur David Bannerman, né le 2 février 1962 à Edimbourg résidant professionnellement au 2 rue Jean Bertholet L-1233 Luxembourg, a été nommé commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui sera tenue en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011141778/18.

(110163907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

RepcO 48 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 33.000,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 138.506.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 8 juillet 2011 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Le mandat du commissaire aux comptes:

1. Monsieur David BANNERMAN, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, commissaire aux comptes;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011141779/17.

(110163912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Sensus Metering Systems (LuxCo 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 97.482.

RECTIFICATIF

Le bilan rectifié au 31 mars 2007 (rectificatif du dépôt du bilan déposé le 05/02/2009 n° L090019959.06) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011141799/11.

(110164407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

RepcO 49 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 33.000,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 138.514.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 8 juillet 2011 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Le mandat du commissaire aux comptes:

1. Monsieur David BANNERMAN, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, commissaire aux comptes;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011141781/17.

(110163904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

RepcO 50 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 33.000,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 138.494.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 7 juin 2011

Il résulte d'une assemblée générale de la Société tenue le 7 Juin 2011 que:

1. PriceWaterhouseCoopers S.à r.l. avec siège social au 400 Route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65.477 a démissionné de ses fonctions de reviseur d'entreprise agréé de la Société, avec effet immédiat.

2. Monsieur David Bannerman, né le 2 février 1962 à Edimbourg résidant professionnellement au 2 rue Jean Bertholet L-1233 Luxembourg, a été nommé commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui sera tenue en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011141782/18.

(110163892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

RepcO 50 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 33.000,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 138.494.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 8 juillet 2011 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Le mandat du commissaire aux comptes:

1. Monsieur David BANNERMAN, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, commissaire aux comptes;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011141783/17.

(110163897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Sensus Metering Systems (LuxCo 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 97.481.

RECTIFICATIF

Le bilan rectifié au 31 mars 2007 (rectificatif du dépôt du bilan déposé le 05/02/2009 n° L090019971.06) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011141800/11.

(110164406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Sireo Immobiliefonds No. 5 Libero I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 114.968.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 octobre 2011.

Référence de publication: 2011141812/10.

(110164356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Sireo Immobiliefonds No. 5 Libero II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 114.952.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 octobre 2011.

Référence de publication: 2011141815/10.

(110164361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Sireo Immobiliefonds No. 5 Libero III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.436.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 octobre 2011.

Référence de publication: 2011141818/10.

(110164365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

EUROFER, Association Européenne de l'Acier a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg F 5.390.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2011142107/12.

(110164696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.